

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 27 Juin 2018

Convocation du 22 juin 2018

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 09/04/18
2. Délibération SDEHG : éclairage piétonnier Brugis
3. Délibération d'admission en non-valeur
4. Délibération convention C3G/commune fixant la participation au coût de l'école pour l'ALAE
5. Délibération marché travaux aménagement parking Brugis et piétonnier mise en sécurité RD57
6. Délibération choix nom de la rue du lotissement « le clos Harmony »
7. Questions diverses

Le vingt-sept juin deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lavalette régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur André FONTES, Maire.

**Etaient présents** : RIMASSA Pascale, CABOT Yolaine, FONTES André, POZZO Dominique, PINAR Christian, PAYOUX Roger, HOFFMAN Joël, VELA Amédée, BOULBES Olivier, IMBERT Patrice

**Absents ayant donné procuration** : Mr GRANDJACQUOT Daniel à Mme CABOT Yolaine, Mr REYSSEGUIER Jacques à Mr POZZO Dominique, Mr YECHI Olivier à Mr FONTES André

**Absentes** : ROGGE Clara, GARNIER Domitille

Etait également présente Madame Muriel AUDIBERT, secrétaire de Mairie.

Madame Pascale RIMASSA a été nommée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 09/04/18**

M. le Maire André FONTES donne lecture du dernier compte rendu du Conseil.

**Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Délibération SDEHG : éclairage piétonnier Brugis**

Suite à la demande de la commune concernant la mise en place d'un éclairage sur le piétonnier qui va être réalisé chemin de Brugis, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire, qui consiste en la construction d'un réseau souterrain d'éclairage public et la fourniture et la pose de 6 ensembles d'éclairage public du même style que ceux posés récemment sur la commune.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune serait de 9746 € (coût total de 48 125 € TTC). Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des travaux et autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

**Votée à l'unanimité.**

### **3. Délibération d'admission en non-valeur**

M. le Maire laisse la parole à Mme Audibert pour exposer ce point au Conseil. Monsieur BARBOT trésorier de Montastruc la Conseillère nous a déposé une demande en non-valeur pour un montant de 287.75 €. Toutes les opérations visant à recouvrer ces créances de cantine et garderie de 2010 et 2011 ont été effectuées par la trésorerie et il est désormais certain que celles-ci ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement. C'est pour cette raison qu'il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

**Votée à l'unanimité.**

### **4. Délibération convention C3G/commune fixant la participation au coût de l'école pour l'ALAE**

La commune ayant construit un nouveau bâtiment pour l'école des 3-5 ans, incluant des locaux utilisés par l'ALAE, il est défini une participation de la Communauté de Communes du Girou sur l'investissement relevant de la compétence ALAE. Afin de percevoir cette participation il est nécessaire de signer une convention pour une durée de 15 ans. Le montant total de cette participation est de 123 017.19 €. Le montant semestriel est de 4100.57 €.

**Votée à l'unanimité.**

### **5. Délibération marché travaux aménagement parking Brugis et piétonnier mise en sécurité RD57**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel public à la concurrence concernant les travaux d'aménagement des abords du lotissement le colombier, chemin de Brugis, avec création de places de parking sur la partie contiguë au village, et d'un piétonnier pour la mise en sécurité de la RD 57 jusqu'à la RD 112, trois entreprises ont remis une offre le 15/05/2018. Après une phase de négociation, les trois entreprises ont remis une nouvelle proposition le 20/06/2018. Le bureau d'études XMGE a effectué une analyse des offres. La Commission d'Appels d'Offre du 22/06/2018 a approuvé la proposition du maître d'œuvre afin de retenir l'entreprise la première au classement en additionnant les notes des critères de prix et technique. L'entreprise MALET T.P. a été retenue par la commission pour la réalisation des travaux pour un montant HT de 272 466.49 €.

**Votée à l'unanimité**

### **6. Délibération choix nom de la rue du lotissement « le clos Harmony »**

Monsieur le Maire précise que la voirie n'appartenant pas encore à la commune et s'agissant donc d'une voie privée, ce point doit être retiré de l'ordre du jour car il est trop tôt pour attribuer un nom.

### **7. Questions diverses**

Demande de subvention de ACVA de Verfeil : 9 voix contre et 4 absentions

Demande de subvention de ANELFA : votée contre à l'unanimité

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.**